

# BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

## Vie de la société

*Bulletin de la S. M. F.*, tome 85 (1957), p. 1-2 (pages préliminaires)

[http://www.numdam.org/item?id=BSMF\\_1957\\_\\_85\\_\\_p1\\_0](http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1957__85__p1_0)

© Bulletin de la S. M. F., 1957, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

---

La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études de Mathématiques pures et appliquées; ses moyens d'action sont son Bulletin et ses séances. Elle a son siège à Paris.

Les étrangers peuvent faire partie de la Société.

Les conditions à remplir, pour être membre de la Société, sont les suivantes : 1° avoir été présenté par deux de ses membres et agréé par le Conseil d'administration ou par le Bureau agissant en vertu d'un mandat du Conseil; 2° avoir obtenu, à l'une des séances qui ont suivi la présentation, les suffrages de la majorité des membres présents; 3° payer une cotisation annuelle dont le montant pour 1957 est de *mille cinq cents francs*. [La cotisation pour 1958 sera de *deux mille francs*].

La cotisation annuelle est payée au commencement de chaque exercice dont l'origine est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les nouveaux membres doivent payer la totalité de la cotisation de l'exercice en cours, quelle que soit l'époque de leur admission.

La Société tient des séances ordinaires deux fois par mois; elle prend trois mois de vacances, de la mi-juillet à la mi-octobre. Pour assister aux séances, les personnes étrangères à la Société doivent être présentées par l'un de ses membres.

Le *Bulletin de la Société mathématique de France* publie des mémoires originaux ayant pour auteurs des membres de la Société. Les travaux de personnes étrangères peuvent exceptionnellement y trouver place.

---

# SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

---

Bureau et Conseil de la Société pour 1957

---

## MEMBRES HONORAIRES DU BUREAU

MM. BRARD (R.).	MM. DE LA VALLÉE POUSSIN.
DE BROGLIE (L.).	LÉVY (P.).
CHÂTELET (A.).	MONTEL (P.).
DARMOIS (G.).	MORSE (Marston).
DENJOY (A.).	NÖRLUND (E.).
FRÉCHET (M.).	PÉRÈS (J.).
GARNIER (R.).	POLYA (G.).
GODEAUX (L.).	VEBLEN (O.).
HADAMARD (J.).	VILLAT (H.).
JULIA (G.).	

## BUREAU ET CONSEIL

<i>Président</i> .....	MM. MARCHAUD (A.).		MM. ANGOT (A.).
<i>Vice-Présidents</i> ..	{		BASS (J.).
			DENY (J.).
			DUGUÉ (D.).
			FOURÈS (L.).
<i>Secrétaires</i> .....	{	<i>Autres mem- bres du Conseil.</i>	GAUTHIER (L.).
			LERAY (J.).
			LESIEUR (L.).
<i>Vice-Secrétaire</i> ..	DEHEUVELS (R.).		MILLOUX (H.).
<i>Trésorier</i> .....	DAVID (M.).		ROY (M.).
<i>Archiviste</i> .....	TATON (R.).		SCHWARTZ (L.).
			WALUSINSKI (G.).
			ZAMANSKY (M.).

*Commission de comptabilité*..... MM. ANGOT, GAUTHIER, ROY.

---